

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **14 juin 2016 à vingt heures** en la salle du Conseil communal, 4 Esplanade des Citoyens, 5330 Assesse.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Art. L1122-11 : Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12 : Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-13 : Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-27, alinéa 3.

Art. L1122-15 : Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

ORDRE DU JOUR

Première-~~deuxième~~-troisième convocation

PREMIERE PARTIE

En séance publique :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

- Ordre du jour de la séance :

1. Approbation du compte 2015 du CPAS, du bilan ainsi que des comptes de résultats arrêtés au 31 décembre dernier.
2. Modifications budgétaires du CPAS.
3. Approbation du compte 2015 de la Commune, du bilan ainsi que des comptes de résultats arrêtés au 31 décembre dernier.
4. Modifications budgétaires de la Commune.
5. Politique de la sécurité – Débat sur les problèmes propres à la Commune.
6. Fabriques d'église – Approbation des comptes 2015.
7. Fusion des Fabriques d'église – Information et avis.
8. Révision du bail emphytéotique visant la salle « Magimpré » sise à Florée – Approbation d'un avenant.
9. Acquisition d'une balayeuse-hydrocureuse – Marché public.
10. Restauration des châssis de l'église d'Ivoy – Marché public.
11. Entretien des voiries 2016 :
 - Approbation de la convention particulière confiée à l'INASEP ;
 - Approbation de la mission de coordination en matière de sécurité et de santé ;
 - Approbation de la passation d'un marché public visant les travaux et du cahier spécial des charges.
12. Plan d'investissement communal 2013-2016 – Approbation du marché public et du cahier spécial des charges ayant pour objet des travaux de voirie et d'égouttage à Sorinne-La-Longue.
13. Remplacement des portes et amélioration du système de chauffage de l'école de Courrière – Approbation du marché public et du cahier spécial des charges.
14. Isolation thermique du bâtiment, remplacement des fenêtres et amélioration du système de chauffage de la bibliothèque et de l'école d'Assesse – Approbation du marché public et du cahier spécial des charges.

COMMUNE D'ASSESE

15. Subsidés aux associations.
16. Application du règlement visant la mise à disposition de matériels et de fournitures de voirie – Octroi d'exonérations.
17. Inventaire des logements publics en Wallonie – Approbation des données de la Commune
18. Intercommunales « BEP », « BEP Expansion économique », « BEP Environnement », « BEP Crématorium », « IDEFIN », « ORES », « IMAJE » - Assemblées générales.
19. Application de l'article 60 du Règlement Général de la Comptabilité Communale – Information.
20. Circulation routière - Sécurisation de la rue Jaumain sise à Assesse.

Huis-clos :

1. Accueil extrascolaire – Désignation d'une animatrice – Ratification.
2. Office du Tourisme – Désignation de cinq étudiants – Ratification.
3. Enseignement :
 - Désignations temporaires – Ratifications ;
 - Octroi de congés divers.

Par ordonnance :
Pour le Collège,

Le Directeur général,

J.P.FRANQUINET



Le Bourgmestre,

P. TASIAUX